



CENTRE DE MEDIATION ET D'ARBITRAGE DES NOTAIRES DE PARIS

TARIF

1. Médiation Conventionnelle

▪ Rémunération du Médiateur

Montant des Enjeux (TTC)	Tarif Horaire du Médiateur (TTC)
Inférieurs à 1 M€ (un million euros)	420 € / heure
de 1 M€ à 3.999.999 M€ (d'un million à trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros)	540 € / heure
de 5 M€ à 9.999.999 M€ (de cinq millions à neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros)	660 € / heure
Supérieurs à 10 M€ (dix millions euros)	Sur devis

Majoration : au-delà de 20 heures de prestation, le tarif horaire du médiateur est majoré de 20 %.

- **Frais administratifs du Centre** : 150 € TTC par médié (par personne), à régler directement au CMANOT dès la saisine

2. Médiation Judiciaire

Le tarif est fixé par le juge sous forme de provision minimale.

NB : le passage d'une médiation judiciaire à une médiation conventionnelle est toujours possible avec application du tarif défini au point 1 ci-dessus.

3. Frais annexes

- **Déplacements à la demande des médiés** :
 - **Paris et Petite couronne** : 1,20 € TTC/km ou sur justificatif.
 - **Autres zones** : Sur devis.
- **Location de salle** : facturée uniquement s'il est nécessaire de louer une salle extérieure au Cmanot-Paris.